

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le jeudi 28 avril 2022, à 8h00
en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mme la Conseillère	Véronique Baril
	MM. les Conseillers	Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
Sont absents :	Madame la Conseillère	Isabelle Hardy
	Monsieur le Conseiller	Pierre Berthiaume

2022-04-28 - 174

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8h00 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-04-28 - 175

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé

ADOPTÉ

2022-04-28 - 176

Modification à la signalisation - Annexe F - Règlement numéro 3900-3

Attendu que le 12 avril dernier, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2022-04-159 afin de modifier l'annexe F du règlement numéro 3900-3 pour ajouter et modifier des interdictions de stationnement;

Attendu qu'à l'intérieur de cette résolution, il a été résolu de changer le stationnement interdit du 15 avril au 15 novembre du côté pair de la rue des Cèdres entre la rue des Saisons et la rue Richard pour le stationnement interdit en tout temps du côté pair de la rue des Cèdres entre la rue des Saisons et la rue Richard;

Attendu que cette interdiction ne visait pas le côté pair de la rue des Cèdres, mais plutôt le côté impair de la rue des Cèdres;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

2022-04-28 - 176

(suite)

De modifier l'annexe F du règlement numéro 3900-3 de la façon suivante :

- En changeant le stationnement interdit du 15 avril au 15 novembre du côté impair de la rue des Cèdres entre la rue des Saisons et la rue Richard pour le stationnement interdit en tout temps du côté impair de la rue des Cèdres entre la rue des Saisons et la rue Richard;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant ces nouvelles signalisations;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2022-04-28 - 177

Octroi de contrat – Fourniture d'un compresseur pour cylindre d'air d'appareils respiratoires

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire acquérir un compresseur pour cylindre d'air d'appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé une soumission à la société par actions 9235-0669 Québec inc. (Centre d'extincteur S.L.) puisqu'il est le fournisseur unique d'équipements compatibles avec ceux existants du Service de sécurité incendie;

Attendu la soumission de la société par actions 9235-0669 Québec inc. (Centre d'extincteur S.L.) datée du 5 avril 2022 au montant de 32 149,99 \$ excluant les taxes applicables pour la fourniture d'un compresseur pour cylindre d'air d'appareils respiratoires;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroi le contrat pour la fourniture d'un compresseur pour cylindre d'air d'appareils respiratoires à la société par actions 9235-0669 Québec inc. (Centre d'extincteur S.L.) pour une somme 32 149,99 \$ excluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2022-04-28 - 178

Engagement de personnel – Conseiller en développement économique

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche d'un conseiller en développement économique à la suite de la création de ce nouveau poste;

Attendu l'offre d'emploi parue sur divers sites internet et réseaux sociaux;

Attendu que plus de treize (13) candidats ont répondu à cette annonce et que deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Mesdames Linda Charbonneau et Julie Boivin et de Messieurs Alain Cassista et Pierre Berthiaume;

2022-04-28 - 178

(suite)

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Christian Thibeault pour occuper le poste de conseiller en développement en économie, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

Que son entrée en fonction ait lieu le 13 juin 2022;

ADOPTÉ

2022-04-28 - 179

Engagement de personnel - Étudiants aux travaux publics

Attendu que trois (3) postes d'étudiant aux travaux publics sont disponibles et est à pourvoir pour la saison 2022;

Attendu que l'offre d'emploi est parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste d'étudiant aux travaux publics pour la saison 2022;

Attendu que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Linda Charbonneau et Madame Jennyfer Simoneau;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche des personnes suivantes pour occuper le poste d'étudiant aux travaux publics pour la saison 2022 :

- Monsieur Tristan Langlais, dont l'entrée en fonction est prévue pour le 2 mai 2022;
- Monsieur Jérémie Lévesque, dont l'entrée en fonction est prévue à la mi-juin 2022;
- Madame Kim Gingras, dont l'entrée en fonction est prévue le 16 mai 2022;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective des cols blanc et cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en vigueur;

ADOPTÉ

2022-04-28 - 180

Engagement de personnel - Surveillants sur appel

Attendu que la Ville doit procéder à l'embauche de trois (3) nouveaux surveillants pour sa liste de banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte de son personnel sur appel;

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste de surveillant sur appel;

Attendu que plus de 10 candidats ont postulé pour ce dit poste dont 7 de Sainte-Anne-des-Plaines, mais que la majorité des candidats se sont désistés ou ne possédaient pas les exigences académiques;

Attendu que 4 candidats ont été convoqués en entrevue par le comité de sélection et composé de Jennyfer Simoneau et Martine Normand;

2022-04-28 - 180

(suite)

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Monsieur Élie Marcoux
- Madame Isabelle Guay
- Monsieur Serge Blondin

pour occuper le poste de surveillant sur appel, et ce, afin de combler la banque de personnel sur appel;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur et que leur entrée en fonction ait lieu d'ici la fin du mois de mai 2022;

ADOPTÉ

2022-04-28 - 181

Engagement de personnel – Journalier temporaire au Service des travaux publics

Attendu qu'il est requis de combler un poste de journalier temporaire au Service des travaux publics pour la saison 2022;

Attendu que le poste n'a pas paru dans les divers sites internet pour le poste de journalier temporaire puisque la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines avait une banque de candidatures reçues spontanément;

Attendu que plus de 10 candidats ont été contactés et que la majorité des candidats se sont désistés puisqu'il s'agit d'un poste temporaire;

Attendu qu'un seul candidat a été rencontré en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Jennyfer Simoneau et de Monsieur Paulo Fournier;

Attendu que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Jérémie Cléroux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Jérémie Cléroux pour occuper le poste de journalier temporaire et que son entrée en fonction ait lieu le 3 mai 2022;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2022-04-28 - 182

Dépôt - Procès-verbal de correction – Règlement 4001-5

Attendu les deux (2) erreurs présentes dans le règlement numéro 4001-5 adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, soit l'erreur du numéro d'article modifié à l'intérieur de l'article 4 dudit règlement et l'erreur de numérotation de l'article intitulé « Entrée en vigueur »;

Attendu l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

2022-04-28 - 182

(suite)

D'accepter le dépôt par la greffière du procès-verbal de correction concernant le règlement numéro 4001-5 modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être;

ADOPTÉ

2022-04-28

Période de questions

2022-04-28 - 183

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière